

Règlement.

Article 1 : Organisateurs

La Boucle Rose est une course nature organisée par le sou des écoles de Moras (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par téléphone au 06 16 91 23 22 ou par mail : contact@traildesroses.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

La Boucle Rose aura lieu le samedi 28 septembre 2024 à Moras en Isère. Elle est composée de quatre courses sur circuit trail de 3,2km : une course de 1h30 / une course de 3 heures / une course 6 heures / une course 12 heures.

LE CIRCUIT : une boucle de 3,2km avec 85m D+. Sur ce circuit : 2,2km sur chemins et sentiers et 1km sur bitume.

- **une course de 1h30** : Départ à 9h30. Cette course est uniquement solo. Limitée à 125 coureurs.

- **une course de 3 heures** : Départ à 16h00. Cette course peut être effectuée en solo, en relais 2 coureurs ou en relais 4 coureurs. Il n'y a qu'un seul coureur par équipe sur le parcours. Les autres sont en repos. Limitée à 80 coureurs ou équipes. Une équipe = 1 place.

- **une course de 6 heures** : Départ à 13h00. Cette course peut être effectuée en solo, en relais 2 coureurs ou en relais 4 coureurs. Il n'y a qu'un seul coureur par équipe sur le parcours. Les autres sont en repos. Limitée à 80 coureurs ou équipes. Une équipe = 1 place.

- **une course de 12 heures** : Départ à 7h00. Cette course peut être effectuée en solo, en relais 2 coureurs ou en relais 4 coureurs. Il n'y a qu'un seul coureur par équipe sur le parcours. Les autres sont en repos. Limitée à 40 coureurs ou équipes. Une équipe = 1 place.

A l'arrivée, pour les 4 courses, un ravito « repas » sera proposé à chaque coureur.

Le retrait des dossards se fera dans la salle des fêtes de Moras le samedi 28 septembre.

- La **Boucle Rose format 1h30** retrait des dossards de 8h30 à 9h15.

- La **Boucle Rose format 3 heures** : retrait des dossards de 14h45 à 15h50.

La **Boucle Rose format 6 heures** : retrait des dossards de 11h45 à 12h50.

- La **Boucle Rose format 12 heures**: retrait des dossards de 6h à 6h50.

Nous demandons à chaque coureur d'envoyer à l'avance son certificat médical. A joindre lors de l'inscription ou à envoyer par mail : contact@traildesroses.com

La zone de départ sera établie sur le parking de la salle des fêtes de Moras.

Des lieux de stationnement seront prévus (signalisation des parkings par des panneaux).

Un fléchage permettra d'atteindre la zone de retrait des dossards et de départ.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- **La Boucle Rose format 1h30** est ouverte aux personnes nées en 2009.
- **La Boucle Rose format 3h** est ouverte aux personnes majeures en solo ou relais 2 et personnes nées avant le 1^{er} janvier 2012 pour les relais 4.
- **La Boucle Rose format 6h** est ouverte aux personnes majeures.
- **La Boucle Rose format 12h** est ouverte aux personnes majeures.

3-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site
« www.terrederunners.com » *jusqu'au 26 septembre 2024. Ouverture au 1^{er} juin.*

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course.

Les certificats médicaux devront être envoyés impérativement avant la course (contact@trailedesroses.com) ou déposés sur lors de l'inscription internet.

Protocole sanitaire adapté en fonction des règles en vigueur.

4-1 : Prix.

- **La Boucle Rose format 12 heures (repas arrivée compris) :**

40€ en solo / 60€ en relais 2 / 80€ en relais 4.

- **La Boucle Rose format 6 heures (repas arrivée compris) :**

30€ en solo / 50€ en relais 2 / 70€ en relais 4.

La Boucle Rose format 3 heures (repas arrivée compris) :

20€ en solo / 35€ en relais 2 / 60€ en relais 4.

La Boucle Rose format 1h30 (repas arrivée compris) : 15€

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans autorisation préalable de l'organisateur. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans prévenir et sans validation de l'organisateur, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Si la course est annulée par décision préfectorale, gouvernementale, fédérale, ou par décision des organisateurs en raison du contexte sanitaire, les inscriptions seront remboursées intégralement hors frais d'inscription internet (1€).

En fonction des conditions climatiques, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GENERALI pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société « Terre de Running » via des puces électroniques. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. La puce devra être restituée à l'arrivée ou elle sera facturée 10€.

Articles 8 : Ravitaillements.

Un ravitaillement sera prévu vers la zone d'arrivée. Il sera réservé aux coureurs. Pour les coureurs en format 6 heures et 12 heures en solo, une table et une chaise seront proposées pour le ravitaillement personnel du coureur.

A l'arrivée des coureurs, un « RAVITO REPAS » sera proposé.

Article 9 : Classements et récompenses

Pour les trois formats de la course, les trois premiers du classement solo (3 premières femmes et 3 premiers hommes) seront récompensés. Le premier relais à 2 et le premier relais à 4 seront récompensés.

Les coureurs ou équipes sont classés en fonction du nombre de tours effectués et du temps passé pour les réaliser. Le gagnant sera le coureur qui aura effectué le plus grand nombre de tours en un minimum de temps. Les tours commencés mais non terminés dans le temps imparti pour la course sont comptabilisés.

Il est scrupuleusement interdit de jeter des débris sur le parcours sous peine de disqualification.

Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

L'organisation se réserve le droit d'exclure toute personne tenant des propos injurieux à son égard, **y compris sur les réseaux sociaux.**

Article 11 : Droit à l'image.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires ou réseaux sociaux.

Article 12 : Animaux.

Les animaux ne sont pas autorisés sur les courses.

Article 13 : Loi informatique et Libertés.

Loi informatique et Libertés les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et autre site si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ils doivent expressément en informer l'organisateur.